



BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DE QUATRE (4) CHAUFFEURS POUR LE COMPTE DU BUREAU DU VERIFICATEUR GENERAL

I. Contexte et justification :

Institué par la Loi n°2012-009 du 8 février 2012 abrogeant et remplaçant la Loi n°03-030 du 25 août 2003, le Vérificateur Général est une Autorité Administrative Indépendante chargée de la Vérification Générale. Aux termes de l'article 2 de la Loi n°2012-009, il a pour missions :

- d'effectuer un contrôle de performance et de qualité des services et organismes publics, et des programmes et projets de développement ;
- de contrôler la régularité et la sincérité des recettes et des dépenses effectuées par les institutions de la République, les administrations civiles et militaires de l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics ;
- de procéder à la vérification d'opérations de gestion des entreprises dans lesquelles l'Etat ou une autre personne publique détient une participation financière ;
- de vérifier la conformité et l'effectivité des biens et services pour l'acquisition desquels une société privée a bénéficié d'une exonération de droits douaniers ou fiscaux ;
- de vérifier les concours financiers accordés par l'Etat ou toute autre personne publique à tout organisme par rapport à l'objet de ces concours ;
- d'évaluer, à la demande du Président de la République, du gouvernement ou du Parlement, les politiques publiques en vue de leur proposer les mesures et actions propres à assurer une meilleure adéquation du coût et du rendement des services publics, à rendre plus pertinent l'emploi des ressources publiques et d'une façon générale, à garantir le fonctionnement régulier des organismes et structures publics.

Conformément à l'article 7 de la Loi n°2012-009, le Vérificateur Général dispose pour l'exercice de ses fonctions, d'une structure dénommée Bureau du Vérificateur Général (BVG) dont il assume la Direction. Le BVG est constitué du Vérificateur Général Adjoint, des Vérificateurs, des autres Personnels de Vérification et du Personnel d'Appui.

Le Bureau est dirigé par le Vérificateur Général, assisté du Vérificateur Général Adjoint, tous deux nommés pour un mandat de sept ans non renouvelable, par un décret du Président de la République, suite à un appel à candidatures ouvert.

En vue de conforter son indépendance, le même article 7 de la Loi n°2012-009 donne au Vérificateur Général le pouvoir de recruter le Personnel de Vérification et le Personnel d'Appui sur la base d'une procédure d'appel à candidature dont il définit les conditions.

C'est en vertu de ces dispositions que le Vérificateur Général se propose de recruter quatre (4) chauffeurs en vue d'étoffer le personnel chargé de conduire les missions de vérification sur le terrain.

Les présents termes de référence s'inscrivent dans ce cadre.

II. Objectifs du recrutement

2.1. Objectif général :

L'objectif général du recrutement est de doter le BVG en Ressources Humaines complémentaires compétentes.

2.2. Objectifs spécifiques :

Les objectifs spécifiques du présent recrutement sont :

- doter le BVG de quatre (4) chauffeurs chargé de conduire les missions de vérification sur le terrain ;
- renforcer le personnel de conduite des véhicules du service.

III. Mission :

Le chauffeur est chargé de conduire le personnel de vérification et le personnel d'appui dans tous leurs déplacements à l'intérieur de la ville de Bamako comme à l'intérieur du reste du pays. Il exécute sa mission sous la hiérarchie du gestionnaire du parc auto. Il est classé à la catégorie C2 1^{er} échelon de l'accord d'établissement.

IV. Activités et tâches :

Les activités et tâches imputables aux chauffeurs du BVG sont les suivantes :

- Assurer la conduite du personnel et/ou des partenaires du BVG à Bamako et à l'intérieur du Mali de manière diligente et sécurisée ;
- Tenir à jour les documents de bord ;
- S'assurer que toutes les actions prévues par les procédures en vigueur sont prises immédiatement en cas d'accident ;
- Assurer l'entretien quotidien du véhicule assigné (lavage, alimentation en carburant etc.) ;
- Informer systématiquement le Chef de Garage de tout évènement significatif ou de toute difficulté dans l'exécution des tâches ;
- Rédiger un rapport pour les missions effectuées en dehors de Bamako.

V. Qualifications et profil du poste :

Etre titulaire du diplôme d'études fondamentales (DEF) au moins et d'un permis de conduire de catégorie C datant de dix (10) ans au moins. Avoir un diplôme ou attestation en secourisme serait un atout.

VI. Conditions requises :

- Etre Chauffeur de profession ;
- Avoir exercé un emploi similaire dans le public ou le privé et avoir cumulé au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de la conduite de personnalités ;
- être de nationalité malienne ;
- être âgé de trente-cinq (35) ans au plus en décembre 2017 ;
- être apte à travailler sous pression ;